

Commune de CANY-BARVILLE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 mars 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire de la ville de Cany-Barville.

Présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire

M. Michel BAUDRY, Mme Marie-Louise DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, Adjoint au Maire

Mme Agnès LEDUC, M. Jean Charles FONTAINE, Mme Annie LEFRANCOIS, Conseillers municipaux délégués

Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, Mme Coralie CAUCHY, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX, M. Xavier BATUT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe HANNION (Conseiller municipal) pouvoir à M. Xavier BATUT

Mme Virginie LEFRANCOIS (Conseillère municipale) pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

Absente excusée :

Mme Catherine GOURDAIN (Conseillère municipale)

Absents :

M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Mathilde COURTILLET (Conseillers municipaux)

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation : 2 mars 2026

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour, et présente les pouvoirs et excuses des conseillers municipaux absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel BAUDRY est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

01/ Finances communales – Budget Principal : Reprise anticipée des résultats 2025

02/ Finances communales – Budget Annexe « Camping Municipal » : Reprise anticipée des résultats 2025

03/ Finances communales – Budget Principal : Budget Primitif 2026

04/ Finances communales – Budget Annexe « Camping Municipal » : Budget Primitif 2026

05/ Finances communales – AP/CP : Clôture de l'autorisation de programme : Ecole élémentaire Louis Pergaud – Réfection des menuiseries extérieures

06/ Finances communales – AP/CP : Ouverture de l'autorisation de programme : Réfection des toitures de la Place Robert Gabel avec isolation thermique et panneaux solaires

07/ Finances communales – Subventions de fonctionnement aux associations 2026

08/ Finances communales – Révision des tarifs communaux au 1^{er} avril 2026

09/ Commande publique – Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : Avenant n°5 au marché DALKIA

10/ Cession au profit de LOGEAL Immobilière de la parcelle cadastrée AI n° 235 d'une superficie de 155 m²

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 février 2026 :
Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

01/ FINANCES COMMUNALES – Budget Principal de la Ville : Reprise anticipée des résultats 2025

En février 2026, la Direction Générale des Finances Publiques a été confrontée à un incident technique majeur affectant le logiciel comptable Hélios. Le Service de Gestion Comptable de Fécamp n'a pas été en capacité de valider le Compte Financier Unique avant le vote du budget prévu le 9 mars 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation des résultats sont inscrits par anticipation au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal a la possibilité de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le Budget Primitif 2026.

Si le C.F.U. 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts à la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique.

Les résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal de la Ville de CANY-BARVILLE se présentent comme suit :

RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE CANY-BARVILLE - EXERCICE 2025

SECTION FONCTIONNEMENT 2025		REALISATIONS
	TOTAL DES DEPENSES	3 418 096,50 €
	TOTAL DES RECETTES	3 486 164,71 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	68 068,21 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE N-1 (2024)	290 035,33 €
RESULTAT CUMULE - Section Fonctionnement		358 103,54 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025		REALISATIONS
	TOTAL DES DEPENSES	245 743,98 €
	TOTAL DES RECETTES	387 995,01 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	142 251,03 €
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE N-1 (2024)	- 45 455,67 €
RESULTAT CUMULE - Section Investissement		96 795,36 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025		454 898,90 €
---------------------------------	--	--------------

BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement reporté de 2024	290 035,33 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025	68 068,21 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	358 103,54 €

Investissement	
Déficit d'investissement reporté de 2024	- 45 455,67 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2025	142 251,03 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION INVESTISSEMENT	96 795,36 €

Restes à réaliser de l'exercice 2025	
Dépenses d'investissement à reporter	257 682,00 €
Recettes d'investissement à reporter	230 824,00 €
Besoin de financement des RAR	- 26 858,00 €

Solde de la section investissement	69 937,36 €
------------------------------------	-------------

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS SUR LE BUDGET 2026

R1068	Affectation à l'investissement	- €
R001	Excédent investissement reporté	69 937,36 €
R002	Excédent fonctionnement reporté	358 103,54 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et L.2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le Budget Principal de la Ville de CANY-BARVILLE,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Il est proposé que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrit au Budget Primitif 2026 du Budget Principal. La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du C.F.U.2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

► **DE CONSTATER et D'APPROUVER la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal présentés dans les tableaux ci-dessus**

► **DE PRECISER que si le C.F.U. (Compte Financier Unique) venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU**

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

02/ FINANCES COMMUNALES – Budget Annexe « Camping Municipal » : Reprise anticipée des résultats 2025

En février 2026, la Direction Générale des Finances Publiques a été confrontée à un incident technique majeur affectant le logiciel comptable Hélios. Le Service de Gestion Comptable de Fécamp n'a pas été en capacité de valider le Compte Financier Unique avant le vote du budget prévu le 9 mars 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section d'exploitation, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation des résultats sont inscrits par anticipation au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal a la possibilité de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le Budget Primitif 2026.

Si le C.F.U. 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts à la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique.

Les résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Camping Municipal » se présentent comme suit :

RESULTATS DU BUDGET ANNEXE "CAMPING" - EXERCICE 2025

SECTION EXPLOITATION 2025		REALISATIONS
	TOTAL DES DEPENSES	262 331,46 €
	TOTAL DES RECETTES	276 240,47 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	13 909,01 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE N-1 (2024)	25 500,55 €
RESULTAT CUMULE - Section Exploitation		39 409,56 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025		REALISATIONS
	TOTAL DES DEPENSES	58 556,40 €
	TOTAL DES RECETTES	104 179,25 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	45 622,85 €
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE N-1 (2024)	1 095,20 €
RESULTAT CUMULE - Section Investissement		46 718,05 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025		86 127,61 €
---------------------------------	--	-------------

BUDGET ANNEXE "CAMPING" 2026 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Exploitation		
Excédent d'exploitation reporté de 2024		25 500,55 €
Excédent d'exploitation de l'exercice 2025		13 909,01 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION EXPLOITATION		39 409,56 €

Investissement		
Excédent d'investissement reporté de 2024		1 095,20 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2025		45 622,85 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION INVESTISSEMENT		46 718,05 €

Restes à réaliser de l'exercice 2025		
Dépenses d'investissement à reporter		163,00 €
Recettes d'investissement à reporter		2 746,00 €
Excédent de financement des RAR		2 583,00 €

Solde de la section investissement		49 301,05 €
------------------------------------	--	-------------

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS SUR LE BUDGET 2026

R1068	Affectation à l'investissement	- €
R001	Excédent investissement reporté	49 301,05 €
R002	Excédent exploitation reporté	39 409,56 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et L.2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M4,

Vu les résultats des sections d'investissement et d'exploitation 2025 dégagés sur le Budget Annexe « Camping Municipal » de la Ville de CANY-BARVILLE,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Il est proposé que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrit au Budget Primitif 2026 du Budget Annexe. La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du C.F.U.2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

► **DE CONSTATER et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Camping Municipal » présentés dans les tableaux ci-dessus**

► **DE PRECISER que si le C.F.U. (Compte Financier Unique) venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU**

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

03/ FINANCES COMMUNALES – Budget Primitif 2026 : Budget Principal de la Ville

Vu la nomenclature comptable M57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023,

Vu la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Principal de la Ville approuvé au cours de cette séance,

Vu les résultats de l'exercice 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 9 février 2026, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant que le Budget Primitif est soumis au vote, par chapitre en section fonctionnement et en section investissement,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en sa séance du 6 mars 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

BUDGET PRINCIPAL – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits nouveaux	Propositions BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	248 616,00 €	114 795,00 €	363 411,00 €
23	Immobilisations en cours	9 066,00 €	810 934,00 €	820 000,00 €
	TOTAL des dépenses d'équipement	257 682,00 €	925 729,00 €	1 183 411,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	67 420,00 €	67 420,00 €
O20	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
	TOTAL des dépenses financières	- €	67 420,00 €	67 420,00 €
	TOTAL des dépenses réelles d'investissement	257 682,00 €	993 149,00 €	1 250 831,00 €
O40	Opérations d'ordre	- €	33,00 €	33,00 €
O41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement	- €	33,00 €	33,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	257 682,00 €	993 182,00 €	1 250 864,00 €
D001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1		- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	257 682,00 €	993 182,00 €	1 250 864,00 €

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits nouveaux	Propositions BP 2026
13	Subventions d'investissement	230 824,00 €	47 960,00 €	278 784,00 €
	TOTAL des recettes d'équipement	230 824,00 €	47 960,00 €	278 784,00 €
10222	FACTVA	- €	24 595,00 €	24 595,00 €
10226	Taxe d'aménagement	- €	1 100,00 €	1 100,00 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	39 515,49 €
165	Dépôts et cautionnements	- €	1 500,64 €	1 500,64 €
O24	Produits des cessions	- €	720 000,00 €	720 000,00 €
	TOTAL des recettes financières	- €	747 195,64 €	747 195,64 €
	TOTAL des recettes réelles d'investissement	230 824,00 €	795 155,64 €	1 025 979,64 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- €	98 640,00 €	98 640,00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	- €	56 307,00 €	56 307,00 €
O41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	TOTAL des recettes d'ordre d'investissement	- €	154 947,00 €	154 947,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	230 824,00 €	950 102,64 €	1 180 926,64 €
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1		69 937,36 €	69 937,36 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	230 824,00 €	1 020 040,00 €	1 250 864,00 €

BUDGET PRINCIPAL – SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire BP 2025	Propositions BP 2026
O11	Charges à caractère général	1 082 225,00 €	1 092 300,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 893 000,00 €	1 850 000,00 €
O14	Atténuation de produits	53 800,00 €	51 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	479 884,00 €	499 776,00 €
	TOTAL des dépenses de gestion des services	3 508 909,00 €	3 493 076,00 €
66	Charges financières	20 300,00 €	14 200,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	3 533 209,00 €	3 511 276,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	68 154,00 €	98 640,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 924,00 €	56 307,00 €
	TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement	133 078,00 €	154 947,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 666 287,00 €	3 666 223,00 €

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire BP 2025	Propositions BP 2026
O13	Atténuation de charges	108 000,00 €	73 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 700,00 €	189 750,00 €
73	Impôts et taxes	986 378,00 €	989 966,00 €
731	Fiscalité locale	670 925,00 €	667 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	981 915,00 €	958 170,00 €
75	Autres produits de gestion courante	395 000,00 €	428 000,00 €
	TOTAL des recettes de gestion des services	3 363 918,00 €	3 306 086,00 €
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits spécifiques	12 300,67 €	2 000,46 €
	TOTAL des recettes financières	12 300,67 €	2 000,46 €
	TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	3 376 218,67 €	3 308 086,46 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33,00 €	33,00 €
	TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement	33,00 €	33,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 376 251,67 €	3 308 119,46 €
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	290 035,33 €	358 103,54 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 666 287,00 €	3 666 223,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 – Budget Principal de la commune de CANY-BARVILLE, voté au niveau du chapitre en section fonctionnement et en section investissement**
- ▶ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses du personnel), au sein de la section investissement et de la section fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections**

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
 Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

04/ FINANCES COMMUNALES – Budget Primitif 2026 : Budget Annexe « Camping Municipal »

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Annexe « Camping Municipal » approuvé au cours de cette séance,

Vu les résultats de l'exercice 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 9 février 2026, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant que ce budget annexe revêt la forme juridique d'un SPIC – Service Public à caractère Industriel et Commercial, qu'il est assujéti à la TVA, les propositions budgétaires sont exprimées HT (Hors Taxes),

Considérant que le Budget Primitif est soumis au vote, par chapitre en section exploitation et en section investissement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL » – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits nouveaux	Propositions budgétaires 2026 - HT
21	Immobilisations corporelles	163,00 €	100 288,00 €	100 451,00 €
	TOTAL des dépenses d'équipement	163,00 €	100 288,00 €	100 451,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL des dépenses financières	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL des dépenses réelles d'investissement de l'exercice	163,00 €	103 288,00 €	103 451,00 €
040	<i>Opérations d'ordre</i>	- €	33 191,00 €	33 191,00 €
	TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement	- €	33 191,00 €	33 191,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	163,00 €	136 479,00 €	136 642,00 €

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser au 31/12/2025	Crédits nouveaux	Propositions budgétaires 2026 - HT
13	Subventions d'investissement	2 746,00 €	- €	2 746,00 €
	TOTAL des recettes d'équipement	2 746,00 €	- €	2 746,00 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	3 000,95 €	3 000,95 €
	TOTAL des recettes financières	- €	3 000,95 €	3 000,95 €
	TOTAL des recettes réelles d'investissement	2 746,00 €	3 000,95 €	5 746,95 €
O21	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €
O40	Opérations d'ordre entre sections	- €	84 177,00 €	84 177,00 €
	TOTAL des recettes d'ordre d'investissement	- €	84 177,00 €	84 177,00 €
R001	Excédent d'investissement reporté		46 718,05 €	46 718,05 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 746,00 €	133 896,00 €	136 642,00 €

BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL » – SECTION EXPLOITATION

Chapitre	DEPENSES D'EXPLOITATION	Pour mémoire BP 2025	Propositions budgétaires 2026 HT
O11	Charges à caractère général	105 310,00 €	105 500,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	96 070,00 €	96 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 750,00 €	24 383,00 €
	TOTAL des dépenses de gestion courante	204 130,00 €	226 283,00 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €
	TOTAL des dépenses réelles d'exploitation	204 130,00 €	227 283,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	- €	- €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 122,00 €	84 177,00 €
	TOTAL des dépenses d'ordre d'exploitation	83 122,00 €	84 177,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	287 252,00 €	311 460,00 €

Chapitre	RECETTES D'EXPLOITATION	Pour mémoire BP 2025	Propositions budgétaires 2026 HT
013	Atténuation de charges	2 100,00 €	5 400,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	225 400,00 €	232 450,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	1 000,00 €
	TOTAL des recettes de gestion des services	227 500,00 €	238 850,00 €
77	Produits exceptionnels	1 215,45 €	9,44 €
	TOTAL des recettes réelles d'exploitation	228 715,45 €	238 859,44 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 036,00 €	33 191,00 €
	TOTAL des recettes d'ordre de d'exploitation	33 036,00 €	33 191,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	261 751,45 €	272 050,44 €
R002	EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	25 500,55 €	39 409,56 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	287 252,00 €	311 460,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 – Budget Annexe « Camping Municipal » de la commune de CANY-BARVILLE, voté hors taxes, au niveau du chapitre en section exploitation et en section investissement
- ▶ D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses du personnel), au sein de la section investissement et de la section fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
 Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

05/ FINANCES COMMUNALES – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement : Clôture de l'autorisation de programme Ecole élémentaire Louis Pergaud – Réfection des menuiseries extérieures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 57,

Considérant qu'afin de permettre une programmation pluriannuelle de certaines opérations, le Conseil Municipal a adopté le principe d'institution d'autorisation de programme, ce qui permet d'ouvrir les crédits de paiement chaque année en fonction de l'avancement des travaux,

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel, en respectant les règles d'engagement,

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Vu la délibération du Conseil Municipal, en sa séance du 22 mars 2021 portant création de cette autorisation de programme,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en leurs séances du 21 mars 2022, 20 juin 2022, 27 mars 2023, 8 avril 2024, et 7 avril 2025 portant modifications,

Considérant que les travaux portant sur la réfection des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud sont désormais achevés, que l'ensemble des situations financières sont acquittées et que les subventions sont encaissées,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► DE CLÔTURER l'autorisation de programme n° AP/CP 2021-BG-340 relative à la réfection des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud, conformément au tableau ci-dessous

Commune de CANY-BARVILLE

BUDGET :

Désignation :

N° AP/CP :

n° opération

Budget Principal

Ecole élémentaire Louis Pergaud - Réfection des menuiseries extérieures

2021-BG-340

374

maj : 2026 03 09

Délibération de création :

2021 03 22

Délibération modificative : BP 2022

2022 03 21

modificative : DM 2022-01

2022 06 20

Délibération modificative : BP 2023

2023 03 27

Délibération modificative : BP 2024

2024 04 08

Délibération modificative : BP 2025

2025 04 07

DEPENSES	Article budgétaire	CREDITS DE PAIEMENT					TOTAL
		2021	2022	2023	2024	2025	
Travaux de rénovation énergétique - marchés aux entreprises	231	0,00 €		55 753,91 €	76 445,39 €	0,00 €	132 199,30 €
Contrôle technique			1 071,60 €	2 998,80 €	213,60 €	0,00 €	4 284,00 €
insertion BOAMP			864,00 €	0,00 €			864,00 €
TOTAL Autorisation de programme		0,00 €	1 935,60 €	58 752,71 €	76 658,99 €	0,00 €	137 347,30 €

RECETTES	Article budgétaire	CREDITS DE PAIEMENT					TOTAL	pour mémoire : subventions obtenues
		2021	2022	2023	2024	2025		
Etat - DSIL - Taux 30%	13462			13 287,78 €		21 049,04 €	34 336,82 €	44 292,00 €
Etat - DETR - Taux 30%	13461			13 287,78 €	5 543,89 €		18 831,67 €	44 292,00 €
DEPARTEMENT Seine-Maritime - Taux 30%	1323			0,00 €	26 585,00 €		26 585,00 €	34 337,00 €
CCCA - 40% du reste à charge HT	13251			11 811,37 €			11 811,37 €	29 528,00 €
sous-total subventions - base subventionnable 114 456 € HT				38 386,93 €	32 128,89 €	21 049,04 €	91 564,86 €	152 449,00 €
Autofinancement de la commune							22 038,29 €	
Remboursement FCTVA (16,404 %)							23 744,15 €	
TOTAL Autorisation de programme							137 347,30 €	

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

06/ FINANCES COMMUNALES – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement : Ouverture de l'autorisation de programme Réfection des toitures de la place Robert Gabel avec isolation thermique et panneaux solaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 57,

Considérant qu'afin de permettre une programmation pluriannuelle de certaines opérations, le Conseil Municipal a adopté le principe d'institution d'autorisation de programme, ce qui permet d'ouvrir les crédits de paiement chaque année en fonction de l'avancement des travaux,

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel, en respectant les règles d'engagement,

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Vu le projet de travaux de rénovation énergétique portant sur la réfection des toitures de la place Robert Gabel, initié dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Vu les inscriptions budgétaires portées au Budget Primitif 2026 du Budget Principal adopté au cours de cette séance,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► D'ADOPTER l'autorisation de programme, n° AP/CP 2026-BG-377 pour le projet de travaux portant sur la réfection des toitures de la place Robert Gabel avec isolation thermique et panneaux solaires, conformément au tableau ci-dessous

BUDGET :	Budget Principal
Désignation :	Réfection des toitures de la place Robert Gabel avec isolation thermique et panneaux solaires
N° AP/CP :	2026-BG-377
n° opération	377
Délibération de création :	2026 03 09
Délibération de modification	

DEPENSES	Article budgétaire	CREDITS DE PAIEMENT			TOTAL
		2025	BP 2026	BP 2027	
Insertion BOAMP (Maîtrise d'œuvre)	2131	804,00 €			804,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre	231	0,00 €	93 600,00 €		93 600,00 €
Diagnostics complémentaires (plomb, amiante, parasitaire)	231	0,00 €	3 450,00 €		3 450,00 €
Missions complémentaires (SPS & Contrôle technique)	2313	0,00 €	10 100,00 €		10 100,00 €
Travaux de couverture	2313	0,00 €	612 850,00 €	1 080 000,00 €	1 692 850,00 €
TOTAL Autorisation de programme		804,00 €	720 000,00 €	1 080 000,00 €	1 800 000,00 €

RECETTES	Article budgétaire	CREDITS DE PAIEMENT			TOTAL
		2025	BP 2026	BP 2027	
Etat - DSIL	13462				
Etat - DETR	13462				
DEPARTEMENT Seine-Maritime	1323				
Banque des territoires - Aide à l'Ingénierie	1326				
CCCA	13251				
FCTVA (estimatif) 16,404%	10222				
Autofinancement					
TOTAL Autorisation de programme					

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
 Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

07/ FINANCES COMMUNALES – Subventions de fonctionnement aux associations 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations,

Vu l'intérêt de soutenir les activités des associations dans le domaine sportif, culturel ou socio-éducatif contribuant à l'animation et à l'attractivité du territoire,

Vu l'avis favorable de la Commission « Associations, sports et loisirs », en sa séance du 4 mars 2026,

Vu les inscriptions budgétaires portées au Budget Primitif 2026 adopté au cours de cette séance,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► **D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement aux associations suivant la liste jointe en annexe**

► **DE PRECISER que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 du Budget Principal, Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Article 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé**

M. le Maire ajoute qu'il sera peut-être nécessaire d'ajuster la subvention du Comité de Jumelage en fonction de la recette du loto.

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

08/ FINANCES COMMUNALES – Révision des tarifs communaux au 1^{er} avril 2026

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 7 avril 2025, instaurant une augmentation de +1.70 % au 1^{er} mai 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 9 février 2026, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu l'indice INSEE des prix à la consommation publié en janvier 2026, les prix à la consommation ont augmenté d'environ + 1.70 % sur un an,

Considérant que pour faciliter les encaissements, les valeurs seront arrondies,

Vu l'avis de la Commission des Finances, en sa séance du 6 mars 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► **DE REVISER DE 2% ET DE FIXER les tarifs des services, à compter du 1^{er} avril 2026, sauf mentions spéciales :**

1 - Restauration scolaire

Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024 :

Tarif du repas maternelle et élémentaire	QF ≤ 1000	1.00 €
	1001 < QF ≤ 2000	2.90 €
	QF > 2000	3.30 €
Tarif du repas pour un élève déjeunant de façon occasionnelle		5.00 €
Tarif du repas adulte		6.00 €

La tarification pourra être révisée pour la prochaine rentrée scolaire 2026/2027 en fonction de l'évolution tarifaire du prestataire

2 - Aide aux devoirs

Année scolaire 2026/2027 – A compter du 1^{er} septembre 2026
 Forfait mensuel 8,00 €.

3 - Participation pour les élèves domiciliés dans les communes extérieures

Année scolaire 2026/2027 – A compter du 1^{er} septembre 2026 (+ 1.50%)
 Elève – classe élémentaire..... 721 €
 Elève – classe maternelle 1 193 €

4 - Médiathèque « les Semailles »

Cotisation annuelle :
 13 € pour les habitants de Cany-Barville
 15 € pour les habitants hors commune

5 - Redevance annuelle d'occupation du domaine public : détermination du montant du prix des terrasses

- Terrasse à l'année : 17.00 € le m² annuel.
 (Pour les terrasses saisonnières, le prix global sera proratisé en fonction de la durée d'occupation)
- Terrasse occasionnelle : 0.82 € le m² la journée

6 - Vente du bois : détermination du prix de vente du stère

Bois : 62 € le stère, à retirer auprès des serres municipales.

7 - Location des salles communales

LOCATION DES SALLES COMMUNALES - Tarifs applicables au 1er avril 2026

Salle du CLOS ST MARTIN		
Nature de la prestation	Tarifs applicables au 01/04/2026	Capacité : 90 personnes assises
Week-end - du vendredi 14h00 au lundi 14h00		<i>Vaisselle comprise</i>
Habitants / Entreprises de la commune	480 €	
Habitants / Entreprises extérieurs à la commune	720 €	
Location pour une journée en semaine :		
Habitants / Entreprises de la commune	306 €	
Habitants / Entreprises extérieurs à la commune	413 €	
Vin d'honneur		
Habitants / Entreprises de la commune	245 €	
Habitants / Entreprises extérieurs à la commune	357 €	
Associations - tarif à la journée	123 €	
Caution	520 €	
Prix de l'heure de ménage	75 €	<i>(Si les locaux ne sont pas rendus propres)</i>

Salle du BAILLIAGE DE CAUX		
Nature de la prestation	Tarifs applicables au 01/04/2026	Capacité : 80 personnes assises / 100 personnes debout
Week-end - du vendredi 14h00 au lundi 14h00		
Habitants / Entreprises de la commune	357 €	Sans vaisselle
Habitants / Entreprises de la commune	480 €	Avec vaisselle
Habitants / Entreprises extérieurs à la commune	597 €	Sans vaisselle
Habitants / Entreprises extérieurs à la commune	720 €	Avec vaisselle
Associations canycaises	GRATUIT	Dans la limite d'une fois par an
Vin d'honneur ou cocktail		
Habitants de la commune	184 €	
Habitants extérieurs à la commune	306 €	
Associations canycaises	GRATUIT En semaine	
Caution	315 €	
Prix de l'heure de ménage	75 €	(Si les locaux ne sont pas rendus propres)

Salle Daniel PIERRE		
Nature de la prestation	Tarifs applicables au 01/04/2026	Capacité : 900 personnes debout / 550 personnes assises
Week-end - du vendredi 14h00 au lundi 14h00		
La journée en semaine	955 €	
Vin d'honneur ou cocktail	475 €	
Associations canycaises	GRATUIT	Dans la limite d'une fois par an, en respect du calendrier des animations
Associations hors commune :		
Week-end - du vendredi 14h00 au lundi 14h00	720 €	
La journée en semaine	475 €	
Caution	625 €	Caution à verser pour toute réservation
Prix de l'heure de ménage	75 €	(Si les locaux ne sont pas rendus propres)

Salle E - Centre des Semailles		
Nature de la prestation	Tarifs applicables au 01/04/2026	Observations
Mise à disposition pour une journée : stage, formation, réunions	102 €	Salle E, ou autre local
Prix de l'heure de ménage	75 €	(Si les locaux ne sont pas rendus propres)

Conditions de réservations : versement de 50% du prix de la location à la réservation. Le solde sera versé 1 mois avant la date de réservation. Chèque de caution déposé le jour de la remise des clés.

Les réservations confirmées par le paiement d'un acompte avant le 1^{er} avril 2026, bénéficieront du tarif en vigueur au moment de leur réservation.

8 - Remboursement des charges locatives

Participation mensuelle aux charges locatives des logements communaux
 Revalorisation, à compter du 1^{er} avril 2026

ADRESSE	Tarifs applicables au 01/04/2026
ADMR - Bureau 2ème étage - Hôtel de Ville	145 €
1 place du 8 mai 1945	85 €
Studio - Bailliage de Caux - Place du 8 mai 1945	85 €
Logement du Sporticaux	85 €
Local près du Sporticaux	85 €
18 rue du Hôme	135 €
18 Ter rue du Hôme	50 €
25 Ter rue du Hôme (Logement Serres)	85 €
11 route de Barville (Logement Stade Municipal)	155 €
Rue Louis Bouilhet (Logement école maternelle)	95 €

9 - Participation financière pour l'entretien du parking de la résidence « au fil de l'eau » 6.20 € par mois, payable 2 fois par an, soit le 31 mai et le 30 novembre

10- Droits de place : marchés hebdomadaires et cirques

Catégories	Tarifs à partir du 01/04/2026	Observations
Marché hebdomadaire		Tarif applicable pour la durée d'un marché
Prix au mètre linéaire	1,15 € le ml	ml : mètre linéaire
Forfait pour raccordement à la borne électrique	1,88 € par marché	Accès à l'alimentation électrique pour les besoins en production de froid ou pour les rôtisseries
Marché nocturne-marché à thème		Tarif applicable pour la durée d'un marché
Prix au mètre linéaire	2,90 le ml	
Offre d'artisanat fait main et producteurs locaux/du terroir	2,90 le ml	Objectif : redynamiser le marché
Exposants		
Camion outillage	3,40 € le ml	Tarif applicable par demi-journée de stationnement
Cirque		
Superficie du chapiteau :		Tarif forfaitaire pour 3 jours de présence
de 0 à 300 m ²	62 €	
de 301 à 600 m ²	123 €	
> à 601 m ²	184 €	
Tarif par jour supplémentaire de présence		
de 0 à 300 m ²	18 €	
de 301 à 600 m ²	28 €	
> à 601 m ²	39 €	

11 - Droits de place : fête foraine

Fête foraine d'Octobre	Tarifs à compter du 01/04/2026
Confiseries, pinces, pêche aux canards	2 ,25 le ml
Grands manèges, manèges adultes, manèges à sensations	100 €
Petits manèges enfantins et petites attractions	55 €

Prix forfaitaire pour la durée de la fête foraine

12 - Cimetière : concessions

Concessions pleine terre :

15 ans : 218 €

30 ans : 382 €

Concession columbarium :

15 ans : 327 €

30 ans : 545 €

Concession caverne

15 ans : 327 €

30 ans : 545 €

13 - Camping « Le Clos des Charmilles »

Tarifs révisés pour 2026 – Délibération du Conseil Municipal – Séance du 15/12/2025

La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

09/ COMMANDE PUBLIQUE – Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : Avenant n° 5 au marché DALKIA

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20180531-01 du Conseil Municipal en sa séance du 31 mai 2018, attribuant à la Société DALKIA, le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, prestations P1, P2, P3 et eau chaude,

Vu la délibération n°20191007-06 du Conseil Municipal en sa séance du 7 octobre 2019, approuvant l'avenant n°1 au marché, ayant pour objet l'intégration de deux nouvelles chaudières, l'une au GEIST, l'autre au Périscolaire,

Vu la délibération n°20201012-11 du Conseil Municipal en sa séance du 12 octobre 2020, approuvant l'avenant n°2 au marché, actant la reprise de l'alimentation gaz du ballon d'eau chaude de la cantine, ainsi que l'ajustement des cibles pour les bâtiments du GEIST, du Périscolaire, du Camping municipal et du logement du gardien,

Vu la délibération n°20210906-03 du Conseil Municipal en sa séance du 6 septembre 2021, approuvant l'avenant n°3 au marché, ayant pour objet l'intégration au marché du système de chauffage et de ventilation du Pôle de Santé,

Vu la délibération n°20240219-03 du Conseil Municipal en sa séance du 19 février 2024, approuvant l'avenant n°4 au marché, ayant pour objet l'ajustement des prix P1 en intégrant l'évolution réglementaire des modalités de calcul de l'obligation d'économie d'énergie (CEE), soit une nouvelle tarification P1CEE

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de renouvellement P3 jusqu'à l'échéance contractuelle du marché en ajustant le renouvellement du matériel en fonction des nouveaux besoins et en modifiant les prestations de maintenance P2 avec la suppression de la chaudière du logement du Parc du Clos Saint Martin et l'intégration de la chaudière murale du logement maternelle Les Lutins.

Considérant la nécessité de contractualiser la modification du contrat en cours d'exécution,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **DE CONCLURE l'avenant n°5 au marché d'exploitation en cours d'exécution portant modification du contrat ayant pour objet l'actualisation du plan de renouvellement P3 et la modification des prestations P2**
- ▶ **DECIDER que cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2026**
- ▶ **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques de la commune de Cany-Barville, ainsi que les documents contractuels y afférents**
- ▶ **DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif du Budget Principal et du Budget Annexe « Camping » - Chapitre 011 Charges à caractère général**

M. le Maire ajoute que le plan de renouvellement du matériel de chauffe est ajusté en fonction des besoins, et doit permettre ainsi d'optimiser la maintenance.

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

10/ Cession au profit de LOGEAL Immobilière de la parcelle cadastrée AI n° 235 d'une superficie de 155 m²

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que LOGEAL Immobilière porte un projet immobilier dans le site de la Cour Souveraine. Cette opération prévoit la construction de 2 immeubles collectifs de 41 logements sociaux et la réhabilitation d'une maison de maître,

Considérant que dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, le bailleur doit se conformer aux prescriptions du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent avec la nécessité de créer une noue d'infiltration qui serait située sur la parcelle AI n°235 appartenant à la commune,



Vu le courrier de LOGEAL Immobilière en date du 28 octobre 2025 sollicitant la commune pour l'acquisition à l'euro symbolique de ladite parcelle,

Considérant que cette parcelle de terrain est sans intérêt majeur pour la commune et au regard de l'intérêt général du projet de construction porté par LOGEAL Immobilière, il est proposé au Conseil Municipal, de céder à l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée section AI n°235

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'APPROUVER** la cession à l'euro symbolique, par la Ville de CANY-BARVILLE, au profit de LOGEAL Immobilière de la parcelle de terrain cadastrée section AI n° 235 d'une superficie de 155 m²
- ▶ **DE CHARGER** Maître Stephen du CRAY de l'Office Notarial de La Durdent à CANY-BARVILLE, de rédiger les actes à intervenir
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes ainsi que tous documents relatifs à la cession de cette parcelle

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Renouvellement du bail de location avec Madame Isabelle COUDRE pour le logement situé au n°18 bis rue du Hôme à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de trois ans. Le loyer mensuel est fixé à 300 €.

- Renouvellement du bail précaire avec Madame Ludivine JILLET pour le local situé au n°11 place Robert Gabel à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée d'un an. Le loyer mensuel est fixé à 450 €.

COMMUNICATIONS :

1/ Courrier du Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet concernant la reprise par la commune de CANY-BARVILLE du plateau sportif

M. le Maire précise qu'il faut attendre le vote du Compte Administratif du Syndicat Mixte afin de connaître la somme qui sera versée à la commune pour la réalisation des travaux de rénovation du plateau sportif. Il conviendra d'établir une convention avec le Département afin de définir les modalités d'occupation de l'équipement.

TOUR DE TABLE

Mme Nicole GIBOURDEL : Remercie pour la confiance accordée à la commission Culture. De nombreuses animations sont programmées jusqu'à la fin de l'été dans le cadre des 30 ans de la médiathèque.

M. Jean Charles FONTAINE : Rappelle que la commission Culture s'associe à la Journée du Handicap qui se déroulera le 13 juin prochain avec la présence de 20 intervenants et beaucoup d'associations d'aïdants. La restauration sera assurée par l'équipe Téléthon de la Côte d'Albâtre.

Mme Agnès LEDUC : Le conseil d'école de la maternelle les Lutins est fixé au 10 mars et celui de l'école Pergaud est reporté. Fait part de sa déception concernant le square en hommage à Rémi Goudssmet.

M. Michel BAUDRY : Rien à signaler

M. Pierre-Yves JEGAT : Adresse ses remerciements pour la situation saine de la commune

Mme Annie LEFRANCOIS : Rien à signaler

Mme Marie-Louise DOULET : Rien à signaler

M. Patrick TRENDIA : Adresse ses remerciements. Informe de l'avis favorable de la commission sécurité du SDIS pour la salle du Bailliage de Caux. Les exercices d'évacuation du Sporticaux et du Tennis se sont bien déroulés. Vendredi 13 mars programmation d'un exercice d'entraînement des pompiers en présence de la réserve communale.

Mme Coralie CAUCHY : Remerciement pour cette mandature et pour le travail réalisé avec la collaboration de Valentin et Camille.

Mme Françoise HERVIEUX : Souhaite bonne chance à la prochaine équipe municipale et fait part de son souhait de continuer à s'investir au CCAS

Mme Marie-José LELAUMIER : Adresse ses remerciements pour ces 2 mandats

M. Xavier BATUT : Salue l'engagement de Monsieur le Maire.

M. Thierry MALANDAIN : Adresse ses remerciements et salue l'engagement des élus et plus particulièrement Michel BAUDRY

Mme Barbara LANGE : Adresse ses remerciements à l'ensemble des élus

M. Eric TOULLIC : Adresse ses remerciements

M. Pascal LARGILLET : Rien à signaler

M. Gilles BLANQUET : Adresse ses remerciements pour ces 2 mandats

Avant de clôturer le dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire ajoute que 2 234 conseils municipaux se sont tenus durant les 3 mandatures de 2008 à 2026. Il remercie l'ensemble des élus qui se sont impliqués dans la vie de la collectivité, ont contribué au bien vivre ensemble. Il remercie également les agents communaux pour leur engagement quotidien au service de la ville. Monsieur le Maire a également une pensée particulière pour les élus qui nous ont quittés. Il souhaite pleine réussite à l'équipe qui va prendre la suite et invite chacun à garder ses valeurs et ajoute que la vie est un équilibre de forces.

AGENDA

- Elections municipales : Dimanche 15 mars 2026

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40 et souhaite une bonne soirée à tous.

Fait à CANY-BARVILLE, le 17 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Michel BAUDRY

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT



SUBVENTIONS 2026	BP 2026	Subvention exceptionnelle 2026	Observations
Autres :			
MFR - MAISON FAMILIALE HAVRE RURALE	- €		
SNSM	200,00 €		
Culture :			
Comité des lettres de la Vallée	150,00 €		
RENCONTRES SUR LE PLATEAU	- €		
CANY MULTICOLLECTIONS	- €		
CLOS MASURE RACINES ET AVENIR DE CAUX	350,00 €		
CANY ACCORDÉON CLUB	350,00 €		
ASSOCIATION THEATRALE DIVERS GENS	500,00 €		
LES AMIS DE L'ORGUE DE CANY BARVILLE	350,00 €		
SOCIETE DES ECRIVAINS NORMANDS	200,00 €		
UNION MUSICALE DE CANY	7 000,00 €		Demande de subvention exceptionnelle pour les 160 ans - Subvention sollicitée 18 000 € - Proposition 2 000 €
COMITE D'ECHANGES INTERNATIONAUX	6 000,00 €		
CANY AGIR	- €		
Militaires :			
ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €		
FNACA	600,00 €		
Association des médaillés militaires	100,00 €		
Scolaires :			
ASSOC DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE Jeanne D'ARC	400,00 €		
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE LIRE ET FAIRE LIRE	200,00 €		
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE LUTINS	1 320,00 €		
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PERGAUD	2 135,00 €		
Social :			
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	2 500,00 €		
CLUB DE L'AMITIE	2 000,00 €		
Loisirs :			
ASCALUD	350,00 €		
CANY BRIDGE COTE D'ALBATRE	100,00 €		
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX	- €		
CANY TAROT CLUB	- €		
ASSOCIATION AU CŒUR DES CHATS	300,00 €		
Sports :			
BILLARD CLUB CANY BARVILLE	600,00 €		
ASS CANY TENNIS CLUB	8 000,00 €		
CANY FOOTBALL CLUB	11 500,00 €		
JUDO CLUB CANYCAIS	1 000,00 €		
AAPPMA LA DURDENT	400,00 €		
BOWLING CLUB DU LAC DE CANIEL	- €		
CANY BARVILLE HAND BALL	5 000,00 €		
CLUB PONGISTE CANYCAIS	500,00 €		
CYCLO CLUB CANYCAIS	500,00 €		
KUBB GAME BARVILLAIS	- €		
VERTIC'ALBATRE	500,00 €		
CLUB BOULISTE CANYCAIS	400,00 €		
ASSOC GYMNIQUE CANYCAISE	- €		
CANY BADMINTON CLUB	- €		
KARATE CLUB CANYCAIS	- €		
AFJC RANDONNEES	- €		
SQUASH	500,00 €		
TOTAL	54 105,00 €		